



Rapport 2021/22 concernant l'utilisation des ressources de la Fondation Centime Climatique
établi à l'intention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication (DETEC)
conformément à l'accord du 29 avril 2022

30 Septembre 2022

Sommaire

Sommaire	1
1 Objectif de ce rapport	2
2 Exigences applicables à la Fondation Centime Climatique.....	2
3 Ressources disponibles et engagements	2
4 Collaboration avec les autorités fédérales.....	3
5 Activités en cours.....	3
5.1. Participation à la <i>Carbon Initiative for Development</i> (Ci-Dev).....	3
5.2. Participation à la <i>Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation</i> (PAF).....	4
5.3. Participation à la <i>Transformative Carbon Asset Facility</i> (TCAF).....	4
5.4. Contrats d'achat directs avec des titulaires de projet.....	5
5.5. Activité pilote <i>Tuki Wasi</i>	6
6 Bilan des réductions d'émissions 2013-2020	6
7 Perspective	7

1 Objectif de ce rapport

Avec le présent rapport sur l'utilisation conforme aux buts de la Fondation de ses ressources financières, la Fondation Centime Climatique (FCC) répond à l'obligation fixée au chiffre 2 de son contrat avec la Confédération suisse en date du 29 avril 2022. Le rapport dresse le bilan des activités de la FCC du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2022 et expose le fait que et la manière dont la FCC a satisfait à ses obligations formulées au chiffre 2 du contrat.

2 Exigences applicables à la Fondation Centime Climatique

Jusqu'à la signature du contrat actuellement en vigueur, les ressources de la FCC devaient servir exclusivement à financer des mesures de réduction des gaz à effet de serre réalisées à l'étranger. À cet effet, la FCC devait soutenir des projets promettant l'obtention de certificats de réduction des émissions imputables aux obligations de droit international de la Suisse et répondant aux exigences de qualité de l'ordonnance sur le CO₂ au moment de leur acquisition. La FCC doit remettre la totalité de ces certificats à la Confédération suisse.

En outre, la FCC pouvait soutenir des activités visant la concrétisation et l'application des possibilités prévues à l'article 6 de l'Accord de Paris après 2020 (« activités pilote »), ce pour quoi elle mettait à disposition un montant d'au moins CHF 20 millions. Les activités pilote devaient répondre à certains critères, définis dans le contrat conclu avec la Confédération suisse le 19 septembre 2016.

3 Ressources disponibles et engagements

Au cours de la période de rapport, la FCC a perçu CHF 5'385'280. Ce montant représente le produit de la vente à la Fondation KliK de 33'658 tonnes de réductions d'émissions de CO₂ en provenance du Programme Bâtiments de la FCC au titre de l'année 2020 ; la Fondation KliK pouvait une dernière fois imputer ces réductions à l'accomplissement de son obligation de compenser en tant que projet autoréalisé. La FCC n'attend plus de revenus supplémentaires.

Au cours de la période de rapport, un total de CHF 11'618'047 ont été versés pour répondre aux différents engagements contractés (voir tableau plus bas) et couvrir les coûts opérationnels de la FCC.

En tenant compte du résultat de ses placements, la FCC dispose au 16 septembre 2022 de ressources de CHF 95'804'326.

Tableau : Engagements contractés par la FCC et versements effectués

	Engagements souscrits (en CHF)	Versé du 1.1.2014 au 30.9.2022 (en CHF)	Dont versé au cours de la période de rapport (en CHF)	CERs livrés jusqu'au 30.9.2022 (nombre d'unités)
Achat de 12 millions de CERs	6'604'973 (6'152'047 EUR)	6'604'973	–	12'000'000
Ci-Dev	23'000'000 (23'000'000 USD)	3'515'330	583'430	92'827
PAF	2'358'000 (2'500'000 USD)	2'358'000	–	1'065'025
TCAF	12'500'000 (12'500'000 USD)	750'083	229'700	–
Micro Energy Credits	15'025'074 (16'200'000 USD)	15'025'074	3'427'930	2'999'657
South Pole	10'897'851 (10'000'000 EUR)	10'897'851	6'196'156	2'000'000
First Climate	8'452'762	8'452'762	3'198'819	2'000'308
Microsol, Tuki Wasi	16'124'000 (15'356'000 EUR)	1'544'121	705'461	–
Total	94'962'660	49'148'194	11'238'496	20'157'817

4 Collaboration avec les autorités fédérales

En raison de la situation sanitaire, seul un échange a eu lieu au cours de la période de rapport entre le Conseil de fondation de la FCC et la Direction générale Compensation. Le Secrétariat de la FCC et les membres du champ d'action 6 « Échange de quotas d'émission et mécanismes de flexibilité » du Comité interdépartemental Climat ont échangé par voie virtuelle suivant les besoins.

5 Activités en cours

5.1. Participation à la *Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)*

Depuis début 2014, la FCC participe à hauteur de USD 23 millions à la *Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)* de la Banque mondiale, en opération jusque fin 2025. Le fonds compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de Grande-Bretagne et de Suède, qui participent respectivement à hauteur de GBP 50 millions et également USD 23 millions. De ces montants, GBP 35 millions et USD 40 millions sont disponibles pour l'achat de certificats, les ressources restantes étant allouées à des activités qui améliorent l'accès au marché du carbone pour les gouvernements, les institutions financières, le secteur privé et la société civile. Pour en savoir plus: <https://www.ci-dev.org/>.

Le portefeuille comprend actuellement 9 programmes. Au cours de la période de rapport, la FCC a reçu livraison d'un total de 23'035 CERs en provenance de deux programmes du portefeuille. Depuis le lancement des activités du fonds, elle a reçu livraison de 92'827 CERs à un prix moyen de USD 10,15 par certificat (hors coûts de transaction).

La Ci-Dev avait également conclu des contrats d'achat avec quatre autres programmes, qui ont cependant été résiliés parce que les programmes n'avançaient pas ou n'étaient pas mis en œuvre pour différentes raisons. En raison de la perte de ces programmes, mais aussi de baisses des quantités de livraison des programmes existants du portefeuille, la Ci-Dev n'est actuellement pas pleinement investie. Des négociations sont en cours pour l'intégration au portefeuille de deux programmes supplémentaires.

Il reste à déterminer comment certifier les programmes enregistrés dans le cadre du Protocole de Kyoto au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Il serait envisageable de procéder à un réenregistrement au titre de l'article 6.4, mais la mise en œuvre de cette approche pourrait durer plus longtemps que la durée de vie du fonds (jusqu'à fin 2025). L'approche visée consisterait donc plutôt à procéder à la délivrance d'ITMOs au titre de l'article 6.2 ; cette option présuppose cependant l'existence d'un accord d'application entre la Suisse (resp. la Suède ou la Grande-Bretagne) et le pays hôte d'un programme. Si cette condition devait être remplie, la FCC devrait recevoir livraison d'un montant approximatif de 0,2 million d'ITMOs (*Internationally Transferred Mitigation Outcomes*) de la période 2021-2024.

5.2. Participation à la *Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation (PAF)*

Le prix de marché des CERs, inférieur à USD 1 sur l'ensemble de la période 2013-2020, mettait en péril la poursuite de l'exploitation de nombreux projets MDP enregistrés. La *Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation (PAF)* de la Banque mondiale (<https://www.pilotauctionfacility.org/>), clôturée d'ici fin 2022, a mis à l'essai un concept permettant de déterminer pour ce type de projet un prix à la fois adéquat du point de vue du vendeur et efficient du point de vue de l'acheteur.

La FCC et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont participé ensemble à la PAF à hauteur de respectivement USD 2,5 millions, ce qui correspond au total à la participation minimale requise. Parmi les autres investisseurs, on compte les gouvernements américain, allemand et suédois. Au total, le fonds était doté de USD 55 millions.

Un total de quatre enchères ont été réalisées : trois pour des projets de réduction de méthane dans le domaine des déchets et une portant sur des projets de réduction des émissions de gaz hilarant lors de la production d'acide nitrique. Ces enchères, de conceptions différentes, ont mené à l'achat d'options de vente pour la livraison d'un total de 24,8 millions de certificats jusqu'à l'année de production 2020 comprise. Le prix net des deux premières enchères s'est élevé à USD 2,10 par tonne, celui de la troisième et de la quatrième enchère à respectivement USD 1,80 et USD 1,98 par tonne.

Seules un peu moins de 40 % des options de vente acquises lors de la quatrième enchère pour la livraison de 4,2 millions de CERs ont été exercées car la pandémie du Covid-19 semble avoir entraîné des retards dans la mise en œuvre des projets. Dans le cadre des six échéances des obligations émises, le fonds a reçu livraison de 21,3 millions de CERs au total. La part de la FCC s'est élevée à 1'065'025 CERs, dont 80'625 CERs livrés au cours de la période de rapport. En tenant compte des coûts de transaction, le prix s'est donc élevé à CHF 2,21 par CER.

La dissolution de la PAF est prévue au 31 décembre 2022. Les actifs du fonds s'élèvent actuellement à plus de USD 5 millions. Les participants au fonds décideront dans les mois à venir de l'utilisation des actifs alors restants.

5.3. Participation à la *Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)*

La FCC et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) participent ensemble à hauteur de respectivement USD 12,5 millions à la *Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)* de la Banque mondiale (en opération depuis 2017 et jusqu'à fin 2028), ce qui correspond au total au montant minimal requis afin de pouvoir participer au choix des activités financées. Les autres investisseurs principaux sont les gouvernements britannique (GBP 60 millions), norvégien (USD 80 millions) et suédois (USD 25 millions). L'Allemagne, le Canada et l'Espagne participent également au dispositif.

Les pays participant au dispositif TCAF souhaitent mettre à profit la possibilité de coopération volontaire entre États signataires prévue à l'article 6 de l'Accord de Paris. La FCC prévoit comme la Norvège et la Suède d'imputer les réductions d'émissions certifiées à l'accomplissement de son objectif d'émission national. En revanche, la Grande-Bretagne et le SECO affectent leurs moyens au financement climatique, ce qui exclut explicitement toute imputation des certificats aux objectifs d'émission nationaux.

À l'automne 2020, au terme de longs débats, les investisseurs sont parvenus à un accord sur la manière dont le dispositif comptait se présenter aux pays partenaires compte tenu de cette constellation particulière. Malgré cela, la proposition du dispositif TCAF n'a jusqu'à présent pas livré de résultats tangibles. Sur les 16 activités soumises à un examen approfondi depuis 2017, une seule (située en Ouzbékistan) permet actuellement d'espérer courant 2023 la conclusion d'un contrat pour l'achat de ses réductions d'émissions.

Force est donc de constater que l'ambition de la Banque mondiale de mettre en œuvre la mise en crédit d'activités d'atténuation climatique transformatives grâce au dispositif TCAF a jusqu'à présent échoué. Les défis méthodologiques combinés à la longue période d'incertitude réglementaire concernant la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris, ont pesé trop lourd. La contribution de la TCAF réside donc en première ligne dans des documents techniques destinés aux acteurs du marché, qui détaillent les différentes questions qui se posent et esquissent des solutions possibles.

5.4. Contrats d'achat directs avec des titulaires de projet

Micro Energy Credits

La FCC a acheté auprès de l'entreprise américaine Micro Energy Credits Corp. (MEC) 3 millions de CERs. MEC opère un programme enregistré auprès de l'ONU sous le n° 9181, qui vise à encourager des microcrédits pour l'achat d'appareils ménagers réduisant les gaz à effet de serre en Inde. Avec le soutien du programme, des microcrédits sont accordés pour des foyers de cuisson améliorés, des lampes solaires et des dispositifs de traitement de l'eau potable.

Le montant contractuel de 3'000'000 CERs a été presque entièrement livré à la FCC, dont 685'650 CERs dans la période de rapport.

Pure Water

La FCC a acheté auprès de Pure Water Ltd 2 millions de CERs en provenance du « International Water Purification Programme » enregistré auprès de l'ONU sous le n° 5962. Au Malawi, au Kenya et en Ouganda, le partenaire de mise en œuvre Evidence Action a équipé 27'000 puits et sources de distributeurs de chlore permettant de purifier l'eau potable. Le programme permet ainsi à plus de 4 millions de personnes de désinfecter leur eau potable de manière simple et fiable au lieu de faire comme jusqu'à présent bouillir l'eau avec du bois de chauffe utilisé de manière écologiquement non durable.

Le montant contractuel de 2'000'000 CERs a été entièrement livré à la FCC, dont 811'094 CERs dans la période de rapport.

First Climate

En raison du faible niveau des prix de marché des CERs, il n'était plus possible de couvrir les frais d'exploitation, d'entretien et de développement des systèmes de captage et d'élimination de gaz de décharge. Les décharges de petite et de moyenne taille étaient tout particulièrement concernées car elles n'avaient pas accès à un financement adapté.

Afin de rendre possible la poursuite de l'exploitation de ces projets « échoués » en Amérique latine, la FCC a conclu avec First Climate (Switzerland) AG un contrat cadre avec une enveloppe budgétaire de EUR 12,5 millions. Au moyen d'une structure de prix innovante basée sur les coûts marginaux de l'élimination du méthane, les risques auxquels font face les titulaires de projet ont été réduits et des incitations ont été mises en place pour maximiser les réductions d'émissions.

Un contrat d'achat était en place avec 20 projets (9 au Brésil, 5 en Colombie, 5 au Mexique et un au Chili). Au total, la FCC a reçu livraison de 2'000'308 CERs, dont 815'182 CERs dans la période de rapport.

Green Development

Le contrat de la FCC avec la société norvégienne Green Development AS portant sur l'achat de 764'944 CERs en provenance du « Programme for the Reduction of Emissions from Non-renewable Fuels from Cooking at Household Level » enregistré auprès de l'ONU sous le n° 7359 a été résilié d'un commun accord en mars 2022. Les certificats couverts par le contrat n'ont pas pu être livrés dans les délais convenus car l'autorité compétente de l'ONU a refusé de les délivrer et la contestation de cette décision par le titulaire du programme était encore pendante.

5.5. Activité pilote Tuki Wasi

En développement depuis 2017 et en opération depuis février 2019, l'activité pilote « Tuki Wasi, Pérou », axée sur les ménages les plus pauvres du pays, renforce le marché pour foyers de cuisson améliorés au Pérou au moyen d'appels d'offres compétitifs et d'efforts de standardisation (tukiwasi.org). En 2020, avec un financement de CHF 1 million de la FCC, 1'000 foyers de cuisson ont été installés selon des spécifications préétablies. Une visite de terrain auprès de tous les ménages concernés et un sondage réalisés au premier trimestre 2022 ont indiqué que plus de 80 % d'entre eux utilisaient les foyers de cuisson au quotidien et que le taux de satisfaction s'élevait à environ 90 %.

En novembre 2021, la FCC a signé avec le titulaire du programme Microsol S.A.S. un contrat d'achat pour l'acquisition d'ITMOs. En octobre 2020, un cadre juridique avait été établi pour la délivrance et le transfert de tels certificats avec la conclusion d'un accord d'application entre la Suisse et le Pérou. Cependant, à ce jour le Pérou n'a pas encore établi les processus nationaux qui garantiraient le décompte formel des réductions d'émissions et leur transfert à la FCC. L'autorisation de l'activité pilote dans le cadre de l'accord est encore en attente.

Concrètement, la FCC – et en aval la Fondation KliK – acquièrent auprès de Microsol jusqu'à 960'000 ITMOs d'ici 2030. Jusqu'à 60'000 foyers de cuisson doivent être installés au cours de la période 2022 à 2025. La FCC préfinancera la mise à l'échelle du programme et en particulier la construction des foyers de cuisson à hauteur de plus de la moitié de la valeur du contrat. Un premier appel d'offres pour la construction de 4'000 foyers de cuisson a été lancé à l'été 2022.

6 Bilan des réductions d'émissions 2013-2020

Ainsi que convenu au chiffre 4 de son contrat avec la Confédération suisse, le 13 septembre 2022 la FCC a transféré sur le Compte de compensation fédéral (n° de compte CH-100-1000-0) les 20'157'817 CERs se trouvant sur le compte de la FCC auprès du Registre des échanges de quotas d'émission.

La FCC remet ainsi un nombre nettement plus élevé de certificats de réduction des émissions que celui de 12 millions de tonnes d'équivalent CO₂ indiqué comme montant requis par la Suisse dans le Message du Conseil fédéral concernant l'approbation de la deuxième période de Kyoto 2013 à 2020 (FF **2014** 3311). Elle surpasse aussi nettement le volume de livraison de 18 millions de CERs annoncé au DETEC le 19 juin 2020 à sa demande.

Pour la deuxième période de Kyoto (2013-2020), la Suisse avait pris l'engagement de réduire ses émissions de 15,8 % en moyenne par rapport à leur niveau de 1990. Avec les réductions d'émissions réalisées à l'étranger grâce à son soutien, la FCC a réduit le bilan d'émissions suisse de la période 2013 à 2020 de 4,7 % en moyenne par rapport au niveau d'émissions de 1990. Étant données les émissions suisses des années 2008 à 2021, elle a ainsi assuré environ un tiers des réductions d'émissions à réaliser par la Suisse dans la deuxième période d'engagement.

7 Perspective

Dans les 12 mois à venir, l'accent sera mis d'une part sur l'autorisation du programme « Tuki Wasi » dans le cadre de l'accord d'application avec le Pérou et sur l'accompagnement de sa mise en œuvre par la FCC.

D'autre part, dans les 12 mois à venir la mise en œuvre de l'appel d'offres pour l'acquisition de projets dans les domaines du captage et stockage du carbone (CCS) et des technologies d'émissions négatives (NET) sera poussée au moins assez loin pour que les activités à financer soient sélectionnées et que leur élaboration plus détaillée soit lancée.
